

## OBJECTIFS PEDAGOGIQUES DE LA FORMATION

**Présentation générale de la formation / Contexte / Environnement / Offre existante nationale et/ou locale**

La formation dure 2 ans :

- 1<sup>ère</sup> année : Enseignement théorique et pratique des principes de la stimulation et de la défibrillation cardiaque
- 2<sup>ème</sup> année : Enseignement théorique et pratique de la rythmologie

Cet enseignement donne droit, en cas de succès aux épreuves théoriques et pratiques, à l'obtention du DIU de Rythmologie et de Stimulation cardiaque

**Objectif(s) de la formation et compétences attendues des diplômés**

La rythmologie et la stimulation cardiaque sont devenus des techniques interventionnelles de plus en plus complexes qui ont pris une place considérable en cardiologie.

L'enseignement de ces disciplines fait partie du programme de formation des cardiologues et des D.E.S de pathologie cardiovasculaire voulant se spécialiser en rythmologie. Ceci nécessite une formation pratique approfondie, assurée au cours de stages prolongés et répétés auprès de rythmologues confirmés.

**Secteurs professionnels visés**

**Code ROME :**

**Médecins J 11 02 (Cardiologues)**

## ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

**Listes des principaux enseignants :**

Indiquer le nom des principaux enseignants de l'équipe pédagogique, universitaires et/ou non :  
Dr Najmeddine Echahidi

**Maquette des enseignements :**

40 heures de cours théoriques dédiées à Rythmologie et Stimulation cardiaque (CHU Limoges)

40 heures cours théoriques à Paris (HEGP) en janvier de chaque année

## VALIDATION DE LA FORMATION

### **Contrôle des connaissances :**

Insérer ci-dessous le règlement complet des modalités de contrôle des connaissances (nature et modalités des épreuves. Il est important de définir précisément le nombre et le calendrier de la ou des sessions.)

Examen national sous forme d'écrit pour le contrôle des connaissances

Validation des stages pratiques sur attestation délivrée par les maîtres de stage

### **Jury :**

Le jury est arrêté annuellement par délégation, par le/la vice-président(e) de la CFVU, sur proposition du Directeur de la composante de rattachement.

Préciser la composition prévisionnelle du jury (préciser leurs fonctions – associer des suppléants aux titulaires).

NB : Cette composition est à transmettre à la Direction des Etudes conformément à la procédure en vigueur.

- Pr Pierre JAIS du CHU de Bordeaux
- Pr Philippe MAURY du CHU de TOULOUSE
- Dr Najmeddine ECHAHIDI du CHU de Limoges